

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4252

Lyon 2ème - Avenant à la convention d'occupation temporaire du domaine à titre gratuit consentie par la Ville de Lyon au profit du Ministère des Armées et relative à la mise à disposition d'un local pour l'opération Sentinelle au sein du Centre d'échanges de Lyon Perrache - EI: 02 056

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 NOVEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 NOVEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 29 NOVEMBRE 2018

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme SERVIEN, Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. TOURAIN (pouvoir à M. LEVY), M. HAVARD, Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme NACHURY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2018/4252 - LYON 2EME - AVENANT A LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE A TITRE GRATUIT CONSENTIE PAR LA VILLE DE LYON AU PROFIT DU MINISTERE DES ARMEES ET RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL POUR L'OPERATION SENTINELLE AU SEIN DU CENTRE D'ECHANGES DE LYON PERRACHE - EI: 02 056 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 novembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Centre d'échanges de Lyon Perrache, situé cours de Verdun à Lyon 2^{ème}, appartient à la Métropole de Lyon.

Par convention en date du 19 avril 1978, des locaux dépendant de ce site ont été affectés à la Ville de Lyon, dont l'un occupé par le Ministère des Armées dans le cadre de ses missions relatives à l'opération Sentinelle.

Décidée par le Président de la République française, l'opération Sentinelle vient renforcer la sécurité sur le territoire national en complément du plan Vigipirate. Elle a été déployée par l'armée française sur le territoire français au lendemain des attentats de janvier 2015, pour faire face à la menace terroriste et protéger les points sensibles. Celle-ci a été renforcée lors des attaques du 13 novembre 2015.

Par convention en date du 11 mars 1999, la Ville de Lyon a autorisé la mise à disposition à titre gratuit desdits locaux d'une surface initiale de 30 m².

L'autorisation d'occupation a été renouvelée par convention du 18 octobre 2016 afin de permettre à l'Armée d'effectuer des travaux de réhabilitation nécessaires à l'agrandissement et à la mise aux normes des locaux pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} octobre 2016.

Toutefois, à l'issue de ces travaux, la surface finalement occupée a été portée à 80 m² au lieu de 30 m². Il vous est donc proposé d'actualiser la surface de mise à disposition par la signature d'un avenant à la convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit, hors charges, ainsi que la valeur locative annuelle estimée à 5 253 €

Vu lesdites conventions ;

Vu l'avis du Conseil du 2^e arrondissement ;

Oui l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

DELIBERE

1. L'avenant à la convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit - hormis les charges - établie entre la Ville de Lyon et le Ministère des Armées, concernant la mise à disposition de locaux situés au sein du Centre d'échanges de Lyon-Perrache à Lyon 2^{ème}, à compter de sa signature, est approuvé.
2. Monsieur le Maire est autorisé à signer ledit document et tout acte y afférent.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY